



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question orale n° 784

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les projets de taxes écologiques sur les engrais et les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, qui inquiètent la profession. Elle lui demande dans quel délai de telles taxes seront mises en place, si elles pèseront aussi bien sur les industriels producteurs, que sur les distributeurs et sur les utilisateurs, quels types de produits elles concerneront, si elles seront uniformes ou modulables et, enfin, si elles pourront être compensées par la baisse de charges pesant par ailleurs sur l'activité agricole.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Marie-Hélène Aubert a présenté une question, n° 784, ainsi rédigée:

«Mme Marie-Hélène Aubert attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les projets de taxes écologiques sur les engrais et les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, qui inquiètent la profession. Elle lui demande dans quel délai de telles taxes seront mises en place, si elles pèseront aussi bien sur les industriels producteurs que sur les distributeurs et sur les utilisateurs, quels types de produits elles concerneront, si elles seront uniformes ou modulables et, enfin, si elles pourront être compensées par la baisse de charges pesant par ailleurs sur l'activité agricole.»

La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert, pour exposer sa question.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat au budget, je souhaite attirer votre attention sur la fiscalité écologique - M. Dominique Strauss-Kahn en a parlé avant-hier et a envisagé la possibilité d'un allègement des charges pesant sur les moyens et les bas salaires - et sur les projets de taxes sur les intrants et les produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

Personne - ou presque - ne conteste aujourd'hui - et les Verts, eux, s'en réjouissent car ils proposent cette politique depuis longtemps - que la fiscalité écologique puisse contribuer, d'une part, à l'allègement des charges pesant notamment sur le travail et, d'autre part, à l'évolution des comportements et des pratiques vers une meilleure prise en compte de l'environnement, ce que l'on appelle en termes techniques, le «double dividende». Néanmoins, la fiscalité écologique et les projets de taxes dans le domaine agricole suscitent beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes car la profession y voit une charge supplémentaire dans un contexte qui est, il faut bien le reconnaître, assez défavorable. La PAC n'a pas été réformée comme nous l'aurions souhaité et pose déjà un certain nombre de problèmes, notamment aux petites et aux moyennes exploitations. Par ailleurs, toutes sortes de rumeurs circulent dans de nombreuses régions, sur d'éventuelles taxes sur les intrants et les produits phytosanitaires, rumeurs dont certaines me paraissent infondées.

Je souhaite que vous fassiez le point sur cette question et que vous apportiez des réponses claires aux questions que se posent les agriculteurs, comme tous les écologistes et défenseurs de l'environnement, qui sont soucieux de voir utiliser dans le domaine agricole des produits beaucoup moins dommageables pour notre patrimoine naturel.

Une série de questions se pose. Dans quel délai de telles taxes pourraient-elles être mises en place ? Pèseraient-elles aussi bien sur les industriels qui produisent les intrants et phytosanitaires que sur les

distributeurs de ces produits ou leurs utilisateurs, les agriculteurs comme les autres ? Quels types de produits concerneraient-elles ? Ces nouvelles taxes seraient-elles uniformes ou modulables, selon des critères à définir ? Enfin, pourraient-elles être compensées par la baisse d'autres charges pesant par ailleurs sur l'activité agricole ? Je précise que, dans le cadre de la loi d'orientation agricole il n'y a pas encore de volet fiscal, et j'ai d'ailleurs été de ceux qui l'ont regretté. La question reste donc ouverte et en débat.

La fiscalité écologique ne sera acceptable et acceptée - comme nous le souhaitons - que si elle permet réellement d'opter pour des pratiques alternatives moins polluantes, et donc moins coûteuses pour les utilisateurs - mais qui n'existent pas toujours -, et aussi d'abonder de façon conséquente des programmes de formation et de recherche pour une agriculture vraiment durable. Et même si les règles budgétaires interdisent d'affecter directement une telle recette à une dépense correspondante dans le domaine de l'écologie il faut néanmoins investir de façon conséquente et de façon incitative, sur le plan social, sur le plan pédagogique, pour progresser réellement sur la question et non pas figer des pratiques qu'on finirait par accepter parce qu'elles sont taxées et qu'elles rapportent de l'argent à l'Etat.

Enfin, cette fiscalité se doit aussi de ne pas pénaliser les agriculteurs les plus défavorisés, notamment les petits et moyens exploitants, qui sont parfois déjà très endettés et ont du mal à joindre les deux bouts et qui voient là, à juste titre, une menace supplémentaire pesant sur leur avenir.

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir faire le point sur cette question, qui préoccupe aussi bien la Beauce, où, contrairement à d'autres grandes plaines du bassin parisien, il reste encore beaucoup de petites et moyennes exploitations, que l'ensemble des agriculteurs et des écologistes.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Madame la députée, votre question me donne l'occasion de rendre hommage au rôle joué à la fois par ma collègue Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et par le groupe des Verts, auquel vous appartenez, dans l'élaboration d'une fiscalité écologique.

Je vais brièvement rappeler le chemin parcouru depuis deux ans.

La fiscalité sur les sources d'énergies les moins polluantes, comme le GPL ou le GNV a été allégée. Un mouvement de convergence avec la situation prévalant chez nos partenaires européens a été lancé s'agissant de l'écart entre la taxation du gazole et la taxation de l'essence sans plomb. La TVA sur les déchets faisant l'objet d'un tri sélectif a été abaissée et ramenée au taux réduit. Enfin, une taxe générale sur les activités polluantes a été créée. Toutes ces décisions montrent bien l'ambition du Gouvernement et de la majorité plurielle qui le soutient.

C'était l'an 1 de la fiscalité écologique. Nous devons préparer l'an 2. Je ne doute pas que le groupe auquel vous appartenez contribue là encore - et c'est le cas ce matin - à enrichir la réflexion conjointe entre le Gouvernement et sa majorité plurielle.

Vous me demandez où l'on en est aujourd'hui.

En ce qui concerne le projet de loi de finances pour l'an 2000, nous ne sommes pas encore au moment des décisions mais à celui de la réflexion et des pistes de travail, notamment sur les pollutions d'origine agricole, sont examinées. Un groupe de travail traitant des questions de l'eau et de la pollution agricole a été mis en place à la suite de la communication de ma collègue, Mme Voynet, le 20 mai 1998, au conseil des ministres sur la réforme des instruments de gestion de l'eau. Ce groupe de travail nourrit une concertation entre le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui est chef de file, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministère de l'agriculture et de la pêche. Cette concertation qu'anime Mme Voynet est en cours. Donc, je ne peux pas vous dire quelles en seront les conclusions.

Nous cherchons avec pragmatisme - et cela rejoint votre souci - à protéger l'environnement sans bouleverser les professions, et notamment les petites et moyennes entreprises agricoles, qui sont déjà fragiles. Nous devons, d'ici à la fin de l'année, trouver le moyen de concilier la protection de l'environnement et les intérêts économiques de nos agriculteurs. La démarche équilibrée que vous avez exposée est une contribution tout à fait utile à cette réflexion, qui débouchera prochainement sur des décisions.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Je remercie M. le secrétaire d'Etat de ces précisions.

Débordant un peu du cadre de la question, je souhaite poser une question concernant le volet fiscal de la loi d'orientation agricole. Comment se déroule la concertation sur la fiscalité pesant sur l'activité agricole ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Madame la députée, une parlementaire, Mme Béatrice Marre, travaillera sur ces questions de fiscalité agricole. Les décisions éventuelles s'inscriront dans les calendriers normaux de préparation des lois de finances.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 784

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2739

Réponse publiée le : 12 mai 1999, page 4286

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 mai 1999